

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 MARS 2017

Présents : M. BLONDEL André-Pierre, M. BOURHIS Alain, M. DECULTOT Antoine, M^e DEMARE Olivia, M^e DURECU Annie, M. DUTOT Pierre, M^e GALLAIS Béatrice, M. LECAVELIER DES ETANGS Raphaël, M. MALO Philippe, M^e MARTIN Muriel, M^e ROBIN Carole, M^e RODRIGUEZ Dominique, M^e TOLLEMER Anne-Marie.

Absents excusés : M. AUBLE Jacques, M. LACHEVRE Alain.

ORDRE DU JOUR

- ♦ **Comptes Administratifs 2016 :** Budget principal, Clos cimetièrre, ZA
 - Approbation des CA et affectation du résultat
 - Adoption des comptes de gestion 2016 du receveur
- ♦ **Moving People :** courrier concernant la 2^{ème} tranche
- ♦ **Boulangerie**
 - Déclaration préalable façade boulangerie
 - Demande du repreneur et décision
 - Sollicitation de subventions
- ♦ **Boulodrome**
 - Choix de l'abri
 - Demande de subventions : Département, DETR, ruralité
- ♦ **Professionnels de santé**
 - Local pour la sage-femme : aménagement du garage
 - Information sur un opticien à domicile
- ♦ **PLU et cavités**

Avant de commencer, une minute de silence a été observée en mémoire de M. Patey Lucien décédé le Dimanche 26 Février dernier qui était une personne emblématique de la commune.

♦ **Comptes Administratifs 2016**

Les comptes ont déjà été présentés lors de la dernière réunion mais voici un rappel :

Budget principal :

L'excédent de fonctionnement est de 369 641,46 €.

Clos cimetièrre :

Le déficit est de 63 236 €.

ZA :

L'excédent est de 131 453 €.

- Approbation des CA et affectation du résultat

Ces excédents seront portés au compte 1068 pour l'investissement.

- Adoption des comptes de gestion 2016 du receveur

Les comptes étant en concordance avec ceux de la commune, nous décidons de les accepter.

♦ **Moving People :** courrier concernant la 2^{ème} tranche

La commune a signé avec Moving people un contrat le 26 Janvier 2015 qui prévoyait un délai de 6 mois pour remplir la mission et installer un médecin avec son cabinet. Nous avons payé 3500 € uniquement. Moving people réclame les 3500 € de la deuxième tranche. Etant donné que le médecin n'est arrivé que le 1^{er} Décembre, le contrat n'a donc pas été respecté et nous ne devrions pas payer. La réponse est dans l'article n°2, nous n'aurions pas dû collaborer. En résumé, nous n'avons pas d'autre choix que de payer les 3500 € restants.

♦ **Boulangerie**

Déclaration préalable façade boulangerie

Une déclaration préalable a été déposée pour la façade de la boulangerie qui va être relookée et s'appellera « la boulangerie de mon père » .

Demande du repreneur et décision

Notre proposition d'acquérir le terrain actuellement à usage de garage pour 50 000 € n'a pas été retenue. M. Fanet, par son avocat, souhaite que l'on soutienne ce projet par la mise en place d'une subvention qui fera l'objet d'une convention. Nous proposons 50 000 €.

Sollicitation de subventions

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du département de l'enveloppe parlementaire, du DETR, et de la communauté.

♦ **Boulodrome**

Choix de l'abri

Plusieurs devis ont été réalisés : métalliques monopente ou bipente, en bois bipente ou avec toiture arrondie. La commission de travaux s'est réunie et propose une solution, projet C avec toiture arrondie, qui est d'abord esthétique et ensuite sur la qualité et robustesse. Le bardage Ouest n'est pas une priorité et sera réalisé ou non en fonction des aides obtenues.

Demande de subventions : Département, DETR, ruralité

Des subventions sont demandées et ne pourront dépasser 80 % du montant global.

Une convention sera à faire pour que d'autres associations ou l'école puissent l'utiliser.

♦ **Professionnels de santé**

Local pour la sage-femme : aménagement du garage

Les orthophonistes, au nombre de 2,5 vont être bientôt 3, 2 à temps plein et 2 à mi-temps. De ce fait, la sage-femme n'aura plus de bureau. La transformation du garage en bureau conviendrait. La première approche des travaux donne un coût de 20 000 € à amortir en 6 ou 8 ans. Nous proposons donc un loyer de 250 € par mois.

Information sur un opticien à domicile

Une personne est intéressée pour venir sur la commune effectuer des rendez-vous à domicile. Si cela fonctionne bien, un local pour une journée pourrait l'intéresser.

♦ **PLU et cavités**

Le 6 Février dernier, le PLU n'a pas été approuvé par la communauté parce que le plan des cavités n'était pas terminé. Il est dommageable de perdre encore deux mois. Des permis de construire sont revenus négatifs, des certificats d'urbanisme sont en attente ainsi que le lotissement route de la grande chaussée. Le 3 Avril, lors de la prochaine réunion de communauté, le PLU devrait être validé.

Plan des cavités RICS

Le plan provisoire a été présenté en Septembre 2016 sans être communicable. Plus de 30 remarques ont été faites au bureau d'études qui avait recensé des anomalies qui étaient des leurres. Un plan définitif a été transmis le 5 Février sans que personne ne puisse le consulter. Le bureau d'études Explor-e est très sérieux et connaît bien son travail. Il repère, fouille pour trouver, c'est dommage qu'il ne rencontre pas les personnes concernées et qu'il ne tienne pas compte de leurs explications.

Clos Leconte

En attendant le PLU, un appel d'offres a été lancé pour retenir le maître d'œuvre chargé de déposer le permis de construire et le suivi des travaux. Le plan de masse peut évoluer et sera transmis à M. Craquelin pour l'ensemble de l'opération. La salle d'activités a également été prévue avec un parking de chaque côté de la voie, ce n'est qu'une proposition avec à cet endroit une rupture dans le revêtement qui pourrait être une charnière entre le locatif et l'accession à la propriété. Pour la salle d'évolution, ce n'est qu'un avant-projet, nous pouvons vivre sans. Cette salle, que nous appellerons salle d'activités, peut donner un plus pour notre village. Si malheureusement l'activité n'était pas suffisante, elle pourrait être transformée en open space. Comme dans tout projet, le risque existe. Les exploitants rencontrés donnent l'impression de personnes responsables qui connaissent leur travail. Un engagement de la commune doit être accompagné d'un engagement de leur part comme, par exemple, 6 mois ou un an de loyer d'avance. Nous demandons une réunion avec eux ainsi que l'architecte pour évaluer ensemble ce qui pourrait être fait afin que cette salle profite à tout le monde.

RIFSEEP

Il existe différentes possibilités d'indemnités (IAT, IEMP) pour le personnel, depuis le 1^{er} Janvier 2017, le RIFSEEP remplacera toutes ces primes qui ne vont plus exister. Cette prime sera versée tous les mois. Un montant maximum est fixé par le Conseil Municipal. La commission finances sera invitée pour définir les montants et le personnel qui peut y prétendre.

M. LACHEVRE

M. Lachèvre Albert est décédé le 13 Avril 1944 après avoir été blessé à la guerre de 1914/1918 et invalide à 70 %. Cela fera bientôt 4 ans qu'une demande a été faite pour qu'il soit reconnu « mort pour la France ». Cette demande vient d'être acceptée et permettra une inscription sur la stèle et une exhumation des restes.

M. AUBLE

M. Aublé Jacques a été promu par arrêté préfectoral en date du 01/01/2017 à l'échelon bronze de la médaille de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif. Une cérémonie sera organisée, l'intéressé invitera les personnes de son choix.

DIVERS

- Marquage au sol

Le coût du marquage au sol du clos de la prairie jusqu'à la mairie s'élève à 2 791 €.

- Indemnités M. LOISEL

Suite au décapage, nous décidons d'attribuer une indemnité de 1 850 € à M. Loisel, conformément au barème de la Chambre d'Agriculture.

- Demande de scolarisation

Une élève inscrite en petite section dans notre commune depuis la rentrée de Septembre a déménagé sur la commune d'Annouville. De ce fait, elle doit quitter notre école. Les parents nous ont envoyé une demande de dérogation pour que leur fille reste scolarisée à Bretteville. 4 conseillers sont pour et 9 contre.

- NAP

Du matériel s'est trouvé endommagé lors des séances de NAP. L'enfant reconnaît avoir cassé le jeu mais sans l'intention de le faire. Doit-on réclamer un dédommagement aux parents ? Non, mais cela sera le cas lorsque la somme sera supérieure à 50 € et/ou intentionnel.

Prochaine réunion le Lundi 3 Avril à 18h30.